

## Non à une américanisation de la politique suisse

**Le Parti Evangélique Suisse (PEV), dont les délégués se sont réunis à Lausanne aujourd'hui, rejette nettement l'initiative populaire « Election du Conseil fédéral par le peuple » et prône un OUI à la loi sur l'asile (LAsi).**

Les délégués du Parti Evangélique Suisse (PEV) se sont réunis aujourd'hui à Lausanne pour leur 94e assemblée des délégués. Après une introduction méditative et des mots de bienvenue du Parti Evangélique Vaud et du syndic de la ville de Lausanne, c'est l'initiative populaire « Election du Conseil fédéral par le peuple » qui était à l'ordre du jour. Guy Parmelin, conseiller national UDC (VD), plaida en faveur de la requête de son parti. Avec l'élection directe du Conseil fédéral par le peuple, la démocratie directe serait renforcée et le Conseil fédéral ainsi élu serait directement engagé envers le peuple et ne pourrait plus se permettre de mépriser la volonté populaire exprimée dans des initiatives populaires et lors des votations. Une élection par le peuple signifierait ainsi une stabilisation et un meilleur contrôle du pouvoir.

Marianne Streiff, conseillère nationale PEV (BE), s'est clairement prononcée contre l'initiative : « La personne qui voudrait se faire élire au Conseil fédéral devrait mener une longue et coûteuse campagne électorale. Tous les non-millionnaires seraient d'office exclus de la course. De plus, les Conseillères et Conseillers fédéraux seraient entièrement absorbés par leur campagne durant l'année électorale et la politique encore davantage paralysée avant les élections nationales. Finalement, l'élection par le parlement évite une influence démesurée des cartels puissants et possédants de gros moyens financiers. La tentation de propulser, au travers de leur capacité financière, l'un des leurs au Conseil fédéral serait beaucoup trop grande. » Dans la discussion qui s'ensuivit, beaucoup de délégués se montrèrent persuadés que le mode d'élection actuel n'était pas parfait, avec l'élection selon l'ordre d'ancienneté encourageant des arrangements opaques entre partis. Le PEV est donc en principe ouvert à une amélioration. Cependant, les délégués ne se montrèrent pas prêts d'accepter une solution qui pousserait à l'américanisation et au populisme. Ils suivirent la demande de leur Conseillère nationale et se prononcèrent unanimement contre l'initiative, avec 79 oui et 2 abstentions.

La conseillère nationale Marianne Streiff plaida ensuite pour un Oui à la modification de la loi sur l'asile (LAsi). Pour elle, les mesures proposées sont acceptables et améliorent les procédures d'asile actuelles: un refus de servir ne serait par exemple plus en soi une raison d'asile. Cela ne signifierait cependant pas que ces personnes seraient d'office exclues de la procédure d'asile. Souvent ces personnes cumulent plusieurs raisons d'asile (danger de vie ou torture dans le pays d'origine) et obtiendraient de ce fait toujours l'asile ou seraient du moins acceptées provisoirement. Il s'agirait toutefois d'émettre un signal pour éviter que la Suisse devienne de manière générale un pays de destination pour les déserteurs et objecteurs de conscience, la Suisse abritant déjà le plus grand nombre d'Erythréens en Europe. Les demandes d'asile dans les ambassades, que la Suisse est la seule nation à offrir, ne diminuent ni le nombre de demandes dans notre pays ni nos possibilités d'accueillir ces personnes en difficulté par des visas humanitaires ou des contingents de réfugiés, comme par le passé. Selon elle, les modifications proposées sont nécessaires pour pouvoir enfin accélérer les procédures l'asile.

Ada Marra, conseillère nationale PS (VD), rétorqua que les demandes d'asile dans les ambassades avaient freiné le marché des bandes de passeurs et avaient rendu possible l'asile aux plus désemparés parmi les personnes à protéger. L'objection de conscience est un droit fondamental et il serait faux de limiter la conception de réfugié sur ce sujet. Finalement, les mesures proposées dans la loi modifiée ne répondraient pas aux besoins réels et augmentent inutilement la pression sur les réfugiés. Elle proposa d'attendre le troisième volet des modifications prévues, plus judicieuses de son point de vue pour résoudre les vrais problèmes.

Lors de la discussion, les délégués du PEV partagèrent des avis divergents. Il fut par exemple souligné que les demandes d'asile dans les ambassades aidaient dans plusieurs pays particulièrement aussi les chrétiens persécutés. La multiplication des tours de vis aux processus d'asile serait incompatible avec la politique humaine prônée par le Parti Evangélique. Suite à une discussion animée, les délégués du PEV décidèrent, avec 41 contre 25 voix, un Oui à la modification de la loi sur l'asile.

*L'après-midi dans la salle du Grand Conseil au Palais de Rumine les affaires statutaires furent au programme. Les délégués entendirent le rapport annuel du président et acceptèrent les comptes 2012.*

*Lausanne, le 23 mars 2013/nh/cm*

*Pour tout renseignement :*

---

*Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70*

*François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46*

*Marianne Streiff-Feller, conseillère nationale: 079 664 74 57*

*Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93*

---